



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 081-218101632-20260223-2026_DEL03-BF



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2026

2026 / 01 / 03

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 08
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 30

Date de Convocation : 17 FEVRIER 2026

Date d’Affichage : 17 FEVRIER 2026

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Étaient présents :

FABRE Olivier, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Chlotilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, CASTAGNÉ Chantal, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Étaient absents représentés :

ROUQUETTE Françoise par ALBERT Corine
BARENS Janine par AMALRIC André
ROQUES Christine par BANCAL Philippe
GORIN Serge par LOUP Karine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ESTRABAUD Josiane
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
IOUALALEN Valentin par BERBESSOU Michel
BORIES Pascale par ASSEMAT Christophe

Étaient absents :

MARTIN Michel
PUECH Benoît

OBJET : Exercice 2025 - Vote du Compte financier Unique CFU du Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Monsieur André AMALRIC, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Financier Unique exercice 2025 dressé par Monsieur Olivier FABRE, Maire de la Ville de Mazamet,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générales » du mercredi 18 février 2026,

Vu la présentation au Conseil Municipal du diaporama et de la note de présentation synthétique explicitant le contenu officiel de la maquette du Compte Financier Unique exercice 2025 du budget principal,

Le Conseil Municipal constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Se prononce sur l'adoption du Compte Financier Unique, exercice 2025, du Budget Principal :

- Adoption du Compte Financier Unique :

Pour : 30

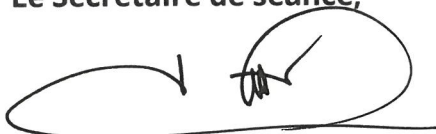
Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Michel BERBESSOU



Le Maire,



Olivier FABRE

Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.